



Paroisse
Notre-Dame de Vie
Le Cannet Mougins

DIMANCHE 16 FEVRIER 2020
6^{ème} DIMANCHE DU TEMPS
ORDINAIRE
Année A

Tel : 04 93 45 13 87 – mail : notredamedevie@free.fr.

Site : www.paroissenotredamedevie.fr

Etre chrétien et disciple de Jésus c'est choisir une vie... Mais une vie ne s'enferme pas dans les interdits. Les prescriptions de la loi sont incontestablement nécessaires car elles conditionnent la possibilité de vivre en société mais elles ne sauraient provoquer l'enthousiasme.

Cependant vivre en Chrétien c'est choisir l'Amour, **car Dieu est Amour.**

Et cette Parole de Dieu que nous entendons chaque Dimanche ne s'enferme pas dans les lois mais bien dans cette **Loi de l'Amour** qui est bien la conséquence de notre rencontre que le Christ a provoqué en NOUS et qu'il souhaite réaliser avec chacun de NOUS et chacun de nous est libre de sa réponse.

Alors que nos réponses nous unissent encore plus étroitement à Jésus qui accomplit la volonté de son Père au cœur de notre monde pour que son règne vienne.

Jean Ligier, diacre

Lundi 17 février, St Charles à 19h00, Maison d'Evangile suivie d'un apéritif

Mardi 18 février, St Charles à 18h30, Réunion pour les accompagnateurs du Catéchuménat

Célébration des Cendres, le mercredi 26 Février : Ste Philomène 18h, St Charles 18h30, St Jacques 19h, St Jean Baptiste 19h30.

Rendez-vous de carême.

Le mercredi 4 mars à 19h30 à St Charles les personnes investies dans l'animation liturgique sont conviées à préparer les messes du 8 mars.

Chaque semaine une rencontre de 45 minutes sera proposée à tous les paroissiens de chaque communauté. Durant 20 minutes l'un des prêtres de la paroisse proposera une méditation sur l'évangile du dimanche précédent puis suivra un échange de 25 minutes. Les dates retenues sont le 3 mars 19h à St Charles, le 10 mars 19h à Ste Philomène, le 18 mars 19h à St Jacques, le 25 mars 19h30 à St Jean Baptiste.

Informations paroissiales et homélies sur le **site internet** de la paroisse <https://paroissenotredamedevie.fr/>.

Emportez cette feuille pour la diffuser

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l’Eglise.

Pour que la lumière soit faite sur les abus sexuels commis depuis 1950 par des prêtres, des religieux et des religieuses, l’Eglise catholique de France a demandé à Jean Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d’Etat, de constituer et de présider une commission indépendante et pluraliste.

Nos missions.

- Ecouter la parole des victimes (mineurs et personnes vulnérables), recueillir les témoignages.
- Examiner les suites réservées aux abus sexuels depuis 1950.
- Evaluer les dispositions prises par l’Eglise catholique depuis le début des années 2000.
- Faire les propositions les plus aptes à reconnaître la souffrance des victimes, corriger les manquements et empêcher la répétition de ces drames.

Notre appel.

Nous avons lancé le 3 juin 2019 un appel à témoignages pour écouter et entendre ceux et celles qui ont souffert personnellement ou qui peuvent témoigner des abus sexuels commis par des prêtres ou des religieux et des religieuses.

Abus sexuel : toute agression ou atteinte sexuelle, sous quelque forme que ce soit.

Victimes : mineurs au moment des faits, majeurs protégés et personnes qui, dans le cadre d’une relation de hiérarchie, d’autorité, d’accompagnement spirituel ou d’emprise, se sont trouvées engagées dans une relation à caractère sexuel non librement consentie.

Tous les témoignages sont recueillis et traités de manière confidentielle.

Nous sommes à votre écoute 7 jours sur 7 de 9h à 21h :

- Par téléphone : 08 80 52 33 55
- Par email : victimes@ciase.fr
- Par courrier postal : Service CIASE – BP 30132 – 75525 Paris cedex 11.